

CORRUPTION À POISSY ?

Le maire et son premier adjoint lourdement condamnés.



*proposition de Loi N° 1712 de Jacques Masdeu-Arus du 16 juin 1999

Le 12 décembre 2006, la 11^e Chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné deux élus de notre ville, le député-maire de Poissy, Jacques Masdeu-Arus, et son premier adjoint Gilles Forray.

Ils ont été reconnus coupables de « corruption passive » et de « recel d'abus de biens sociaux » dans l'affaire Delfau. Cet entrepreneur, chef de l'entreprise AINETT a été accusé par son épouse d'avoir « effectué d'importants retraits d'espèces pour en faire bénéficier les élus », en échange de l'attribution des marchés publics de nettoyage, entre 1998 et 2001. En plus de la « corruption passive » et

du « recel d'abus de biens sociaux », le tribunal a condamné Jacques Masdeu-Arus pour « prise illégale d'intérêts ».

Les peines sont lourdes pour les deux élus, trois ans de prison avec sursis et 150 000 euros pour Gilles Forray, deux ans avec sursis et la même amende pour Jacques Masdeu-Arus. Ils ont de plus été condamnés à une peine d'inéligibilité de dix ans.

Le maire de Poissy et son premier adjoint ont, selon le tribunal, trahi la confiance que les citoyens avaient placée en eux pour les représenter, ajoutant à propos de Jacques Masdeu-Arus qu'il avait accepté « divers avantages tels que la remise d'espèces, la mise à dispo-

sition d'une employée de maison pendant sept ans en contrepartie de l'attribution de marchés publics au bénéfice du groupe Delfau. »

Pour le premier adjoint, les mots du président ont été encore plus durs. « Au-delà de ses déclarations mensongères, véritablement indignes d'un élu de la République, Gilles Forray a, par son comportement corrompu, gravement porté atteinte à l'autorité de l'État ainsi qu'à la confiance que les citoyens doivent avoir dans leurs représentants et dans leurs institutions. »

Les deux élus ont décidé de faire appel, ce qui suspend le jugement. Un nouveau procès devrait avoir lieu d'ici un an devant la 9^e Chambre de la Cour d'appel de Paris. ▲

EDITORIAL

Réconcilions les citoyens avec la politique

La démocratie et la corruption sont antinomiques. La démocratie ne peut s'accorder de la corruption car elle ne peut, à terme, que la mettre en danger. La lutte contre la corruption est l'un des fondements de la démocratie. Les délits de corruption commis par des élus discréditent la politique. Les citoyens dont la confiance a été trahie se détournent de la chose publique. Sans une position intransigeante sur cette question, comment réconcilier les citoyens avec leurs élus ? L'action des élus de Vivre Sa Ville au conseil municipal du 30 mars 2007 relève du devoir d'indignation. Les citoyens ne peuvent pas laisser passer sans réagir certains comportements d'élus peu scrupuleux. C'est aussi l'occasion de prendre à bras le corps la question de l'éthique en politique et de convaincre nos concitoyens, en acte et en parole, qu'il existe une autre façon de faire de la politique et d'exercer le pouvoir. Nous ne devons pas nous résoudre au constat « tous pourris », les femmes et les hommes politiques ne sont pas tous malhonnêtes et pourris loin s'en faut. Il nous faut réconcilier nos concitoyens avec la politique !

Déclaration des élus de Vivre Sa Ville

membres de l'opposition Changeons Poissy Ensemble lors du conseil municipal du 30.03.07

Nous, Nicole Requier et Bertrand Pasquier, élus de l'opposition appartenant à l'association Vivre Sa Ville, avons décidé de ne pas participer au Conseil Municipal de ce soir 30 mars 2007, pour marquer notre indignation face à votre décision, Monsieur le Maire, de vous représenter aux élections législatives malgré votre condamnation.

Certes, vous avez fait appel de cette condamnation, mais si cet appel suspend la peine, il ne remet pas en cause la réalité du jugement et de la condamnation pour faits de corruption, d'abus de biens sociaux et de prise illégale d'intérêts dans l'exercice de vos fonctions de maire de Poissy.

Vous avez été reconnu coupable par des juges qui agissent en toute indépendance au nom du peuple français. La façon désinvolte dont vous parlez de cette condamnation, allant jusqu'à dire, dans le *Courrier des*

Yvelines nous citons : « Si la condamnation est confirmée, il reste toujours la cassation... vous savez que cela peut durer 10 ans... » nous révolte.

Car ainsi vous, élu du peuple, faites fi d'un jugement prononcé au nom de ce même peuple français qui vous a élu. Qui êtes-vous donc pour penser être au dessus de ces lois qu'en tant que député vous votez au parlement ? C'est tout dire de la considération que vous portez à vos électeurs, c'est-à-dire à ceux qui vous ont fait confiance.

De plus, nous sommes choqués que vous ayez profité d'une manifestation municipale pour annoncer votre candidature à la députation. Nous aurions attendu de votre part plus de retenue dans vos actions et propos et surtout que vous vous mettiez en retrait tant que votre appel n'a pas été jugé. En effet, que vous vouliez l'admettre ou non, aujourd'hui

vous êtes coupable ! Le président du parti auquel vous appartenez appelle à la rupture dans quasiment chacun de ses discours, votre attitude fait voir les limites de ce changement. Où est passée la «tolérance zéro» prônée par vous et les vôtres ?

Notre association *Vivre Sa Ville* a adhéré à l'association *ANTICOR* regroupant des élus de toutes tendances politiques décidés à combattre la corruption et à réhabiliter la politique.

Nous tenons bien évidemment à préciser à tous les membres du Conseil Municipal, que notre refus de siéger plus longtemps ce soir, ne remet aucunement en cause notre solidarité avec nos collègues de *Changeons Poissy Ensemble* et les votes qu'ils émettront ce soir.

Monsieur le Maire, chers Collègues, merci de votre attention. ▲

LE POISSON DÉCHAÎNÉ Le pot de terre contre... le pot de vin



Par Sybille Beauquet, une militante
qu'il ne faut pas prendre pour une bille !

Mon ou ma cher(e) lecteur, lectrice adorée et fidèle j'espère que vous tremblez de bonheur en ayant cet exemplaire collector du journal de *Vivre Sa Ville* dans vos mimines encore toutes moites d'émotion ! A l'heure où j'écris cette missive acerbe au fond d'une cave humide et sombre – discrétion oblige ! –, notre dépité maire au physique ravagé par les années de pouvoir, s'est fait aligner par notre belle et chancelante Justice ! Il a depuis fait appel de cette décision, mais quoi qu'il en soit les électeurs eux jugeront !!! En effet, j'ai appris via la presse régionale et nationale que notre barbu local et son fidèle premier adjoint, mais aussi l'ineffable président du conseil Général actuel, ont touché quelques menus deniers d'un chef d'entreprise complice et ami, en échange de l'obtention pour sa société des marchés de nettoyage dans les villes où sévissaient (sévissent encore hélas!) nos élus intègres... On parle même d'une maison au Maroc avec rampe d'accès pour handicapé, de personnel de ménage bon marché pour aider la première dame pisciacaïse dans son quotidien submergé. Bref, tout ça ne sent pas très bon. "J'ai été négligent" a rétorqué Maître Jacques au président du tribunal correctionnel. Mais de qui se moque-t-on hein ? Il ne faudrait pas prendre les électeurs que pour des imbéciles ! On comprend pourquoi certains élus de notre

défaillante république s'accrochent au pouvoir comme les tics aux chiens ou les morpions aux... La place est bonne et ils en croquent tous ! À droite comme à gauche d'ailleurs, l'inaction, la discrétion et le silence qui sont de mise ne sont peut-être pas étrangers à cette ménagerie culinaire qui prend la forme de casseroles de plus en plus bruyantes. Mais au fait, l'électeur de base (vous par exemple) entend-il ce bruit qui tinte à ses oreilles, sent-il cette odeur nauséabonde de corruption pas fraîche ? Pas sûr ! Et c'est bien là le drame. Il s'en fout ! Quand on lui pose la question, il répond qu'il sait bien que quelques élus n'ont pas les mains forcément très blanches et que d'un côté comme de l'autre de l'échiquier politique, ils en croquent, mais il s'en moque ! Pire, il est prêt à revoter pour eux comme à Bordeaux ou Levallois, alors que faire ? Se battre à nos côtés ! Nous, opposition municipale (*Vivre Sa Ville* seulement...) qui sommes encore propres, honnêtes et qui croyons encore en 2007 à une politique transparente mais aussi au pouvoir d'éjecter l'empereur Masdeu 1^{er} de son trône où il séjourne depuis vingt quatre ans ! Mes cher(e)s ami(e)s soyons vigilants car la démocratie s'écroule et les nouveaux bâtisseurs ont des méthodes de reconstruction extrêmes (voilà le mot juste !!!). Allez courage mes lecteurs préférés, je vous embrasse tous (non pas tous, je déteste embrasser les barbous qui fument le cigare, ça pique !) et je compte sur vous pour réagir ! ▲

Les 13 propositions d'Anticor pour une révolution éthique !

Prévenir

1. réforme de la justice (nominations, carrière des magistrats, indépendance etc.),
2. non cumul des mandats et des fonctions,
3. formation obligatoire des élus aux bonnes pratiques de gestion,
4. reconnaissance du droit d'alerte pour protéger du licenciement les salariés révélant des malversations dans leurs entreprises.

Contrôler

5. établissement d'un contre-pouvoir citoyen par le renforcement des outils de la démocratie participative (conseils de citoyens par exemple),
6. réglementation stricte du lobbying,
7. renforcement des Chambres régionales des comptes et élargissement de leur saisine,
8. lutte contre les paradis fiscaux, bancaires et judiciaires (possibilité d'instauration d'un blocus),
9. renforcement de la transparence sur les déclarations de patrimoine et de revenu des élus et des candidats,
10. transparence sur les prix et revenus tirés de l'exploitation et de la gestion de l'énergie et des ressources naturelles (eau, gaz, pétrole ...).

Punir

11. inéligibilité définitive des élus condamnés pour délits financiers,
12. suppression de l'amnistie des délits financiers,
13. suspension de marchés publics à une entreprise condamnée pour avoir versé des pots de vin.

Contact par courriel : anticor@noos.fr
Site national : <http://anticor.wordpress.com>
Site local : <http://www.anticor78.org/>



VIVRE SA VILLE

Une association d'élus lutte contre la corruption

Vivre Sa Ville a décidé d'adhérer à Anticor.

Anticor est une association Atranspartisane (droite et gauche) créée en juin 2002 qui regroupe des élus de toutes tendances politiques décidés à combattre la corruption et à réhabiliter la politique. Elle est dotée d'un comité de parrainage présidé par Eric Halphen, comprenant des personnalités et associations (Association pour le Contrat mondial de l'eau, le Club éthique et politique, les auteurs du « Casier judiciaire de la République », Tristan Mendès France et des journalistes...). Anticor est un réseau d'échange, d'information et de soutien aux initiatives éthiques. ▲

Combattre à la fois la corruption et le « tous pourris »

Y a-t-il aujourd'hui de la place dans le débat public pour combattre à la fois la corruption et le « tous pourris » ?

Par Eric Halphen

C'est justement ce qu'essaie de faire l'association Anticor. Ce dont je suis sûr, c'est que ce sont les quelques-uns qui s'accrochent aux branches de l'élection pour échapper à la justice qui découragent les citoyens de croire en l'honnêteté des politiques. On a pu dire que les élus avec des casseroles, Balkany, Mellick, etc., étaient souvent réélus, mais il faut voir avec quelle progression de l'abstention ! Si on veut vraiment faire passer l'idée au citoyen que c'est à lui de décider par son vote, il faut lui offrir une certaine garantie qu'il va choisir entre des candidats honnêtes. Ce qui fait avancer le « tous pourris », ce sont des comportements comme ceux qui ne respectent pas une décision de justice : regardez le cas Juppé ! Si un fonctionnaire est aujourd'hui

condamné pour manque de probité professionnelle, il est non seulement jugé pénalement, mais révoqué à vie de l'administration. Ça fait vingt ans en France qu'il y a des affaires qui dérangent les hommes politiques, mais ils ne réfléchissent pas au problème en lui-même de la corruption. On voit par exemple aujourd'hui que la réforme du code des marchés publics fait tout pour aggraver les problèmes de corruption. À force de s'arc-bouter sur leurs positions, de se voiler la face et de déclarer à la fin de chaque affaire que c'était la dernière, sans rien faire de plus, c'est comme cela qu'on accrédite le « tous pourris ». Et c'est en luttant contre les pratiques de la corruption, si possible en amont, par les partis politique, et non en aval, par les juges, qu'on le fera reculer. ▲ *Propos recueillis par Nicolas Leblanc, Revue Confluence : lundi 8 mars 2004.*

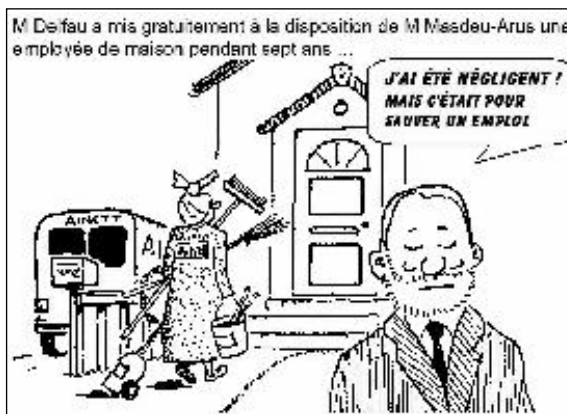
Recyclage des élus corrompus

Les partis qui donnent leur investiture à des candidats condamnés pour corruption ne rendent pas service à la démocratie, ils font progresser le « tous pourris » et l'abstention.

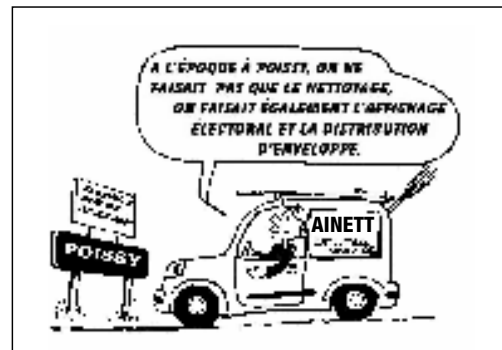
Patrick Balkany (condamné à 15 mois de prison avec sursis et 2 ans d'inéligibilité en 1997 pour avoir employé à titre privé trois agents de la mairie) a été réélu maire

de Levallois-Perret le 21 septembre 2002 avec un taux d'abstention de 47%. Jacques Mellick (condamné à deux ans d'inéligibilité pour subordination de témoins et à cinq ans de privation de droits civiques pour faux témoignages) a été réélu maire (soutenu par le Parti socialiste) de Béthune le 15 septembre 2002, avec un taux d'abstention de 42%. Alain Juppé (condamné à 14 mois de prison avec sursis un an d'inéligibilité) a été réélu maire de Bordeaux en octobre 2006 avec un taux d'abstention de 55%. ▲

Une affaire qui inspire... notre « cartooniste »



Le présent journal est conçu par les membres de l'association Vivre Sa Ville pour informer les Piscicaïses et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.



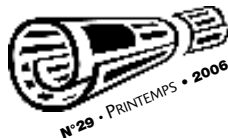
La lutte légale contre la corruption en France.

En France, la lutte contre la corruption repose sur trois organismes principaux, créés par la loi :

- La cellule de renseignement financier (Tracfin), qui dépend du ministère des Finances ;
- Le Service Central de la Prévention contre la Corruption (SCPC), rattaché au ministère de la Justice. Le SCPC donne notamment son avis sur des projets de mesures pour prévenir des faits de corruption passive ou active et joue un rôle international grandissant ;
- La Brigade Centrale de Lutte contre la Corruption (BCLC), créée en octobre 2004 au sein du ministère de l'Intérieur. Cet organisme pluridisciplinaire a compétence pour procéder à tous les actes d'enquête relatifs à des faits de corruption.

Ces services s'appuient sur deux outils principaux : le fichier central des comptes bancaires et la plate-forme d'identification des avoirs criminels. ▲

VIVRESA(VILLE) ISSN : 1297-6881



Qui fait quoi à VIVRESA(VILLE), (le journal) ?

Directeur de la publication
Jean-Paul Hédrich

Comité de rédaction
Bertrand Pasquier
Philippe Couzinou

Secrétaire générale
de rédaction
Nicole Requier

Graphiste
Jeanne Pothier

Dessins
Jean-Paul Hédrich

Bon d'adhésion, d'abonnement et de soutien

OUI je désire adhérer à VIVRESA(VILLE) et recevoir

- tous les numéros annuels du journal VIVRESA(VILLE) pour 20 euros*
 - Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 13 euros*
 - Je souhaite soutenir l'association et joins un chèque de ___ euros*
- Ce bulletin est à compléter et à renvoyer à l'Association VIVRESA(VILLE), 8, rue du 11 novembre, 78300 Poissy
merci de joindre votre règlement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de VIVRESA(VILLE)

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél (facultatif) _____ Courriel _____

* cochez votre choix